



INFORMATION DE PRESSE

Compagnie d'Entreprises CFE

Déclaration de transparence – Fin de l'accord d'action de concert

En date du 7 mars 2014, Compagnie d'Entreprises CFE («CFE»), a reçu la déclaration de transparence commune ci-annexée notifiant la fin de l'accord de l'action de concert entre Vinci S.A., Vinci Construction S.A.S. et Ackermans & van Haaren NV («AvH»), au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, à la suite de la clôture de la période d'acceptation de l'offre publique d'acquisition obligatoire lancée par AvH sur CFE.

A la date de cette déclaration, Vinci Construction S.A.S. détient (à titre individuel) 3.066.460 actions de CFE et AvH en détient encore (à titre individuel) 15.288.662. A la suite de la réalisation effective de l'offre publique d'acquisition, qui aura lieu le 12 mars 2014, AvH détiendra 15.289.521 actions de CFE.

* *
*

CFE est un groupe industriel belge actif dans six différents secteurs: Dragage et travaux maritimes, Construction, Rail&Routes, Multitechniques, Promotion et gestion immobilières, Partenariats Public-Privé.

Le groupe, basé en Belgique, est très actif dans les pays limitrophes, en Europe centrale et en Afrique. Son activité première, le dragage et les travaux maritimes, est exercé par DEME, filiale à 100%, un des leaders mondiaux de sa spécialité. Le groupe CFE, coté sur Euronext Brussels, est détenu à 60,39% par Ackermans & van Haaren.

Ce communiqué de presse est disponible sur notre site internet www.cfe.be.

Note à la rédaction

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact chez CFE avec:

- *Renaud Bentégeat, Administrateur délégué, tél. +32 2 661 13 27, gsm +32 497 514 445, rbentégeat@cfe.be, ou*
- *Fabien De Jonge, Directeur financier et administratif, tél. +32 2 661 13 12, gsm +32 497 514 406, fabien_de_jonge@cfe.be.*

FORMULAIRE TR-1 BE PART I

1) Statut de la notification

Version définitive

2) Emetteur

Nom CFE
Numéro d'identification 0400-464-795

3) Motif de la notification

Fin d'un accord d'action de concert

4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Vinci S.A. (société anonyme)	F-92500 Rueil-Malmaison, 1, Cours Ferdinand-de-Lesseps
Vinci Construction S.A.S. (société par actions simplifiée)	F-92851 Rueil-Malmaison, 5, Cours Ferdinand-de-Lesseps
Stichting Administratiekantoor "Het Torentje"	NL-3311 NX Dordrecht, Vrieseweg 82
Ackermans & Van Haaren NV (naamloze vennootschap)	B-2000 Antwerpen, Begijnenvest 113

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

5/03/2014 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

70

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10

9) Dénominateur

25 314 482

Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Vinci S A	0	0	0	0,00%	0,00%
Vinci Construction S A S	3.066.460	3.066.460	0	12,11%	0,00%
Sous total	3.066.460	3.066.460		12,11%	
Stichting Administratiekantoor "Het Torentje"	0	0	0	0,00%	0,00%
Ackermans & van Haaren NV	15.288.662	15.288.662	0	60,39%	0,00%
Sous total	15.288.662	15.288.662		60,39%	
TOTAL					

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
TOTAL		(par rapport à toutes les dates d'échéance)		0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Voir schémas en annexe de l'envoi.

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

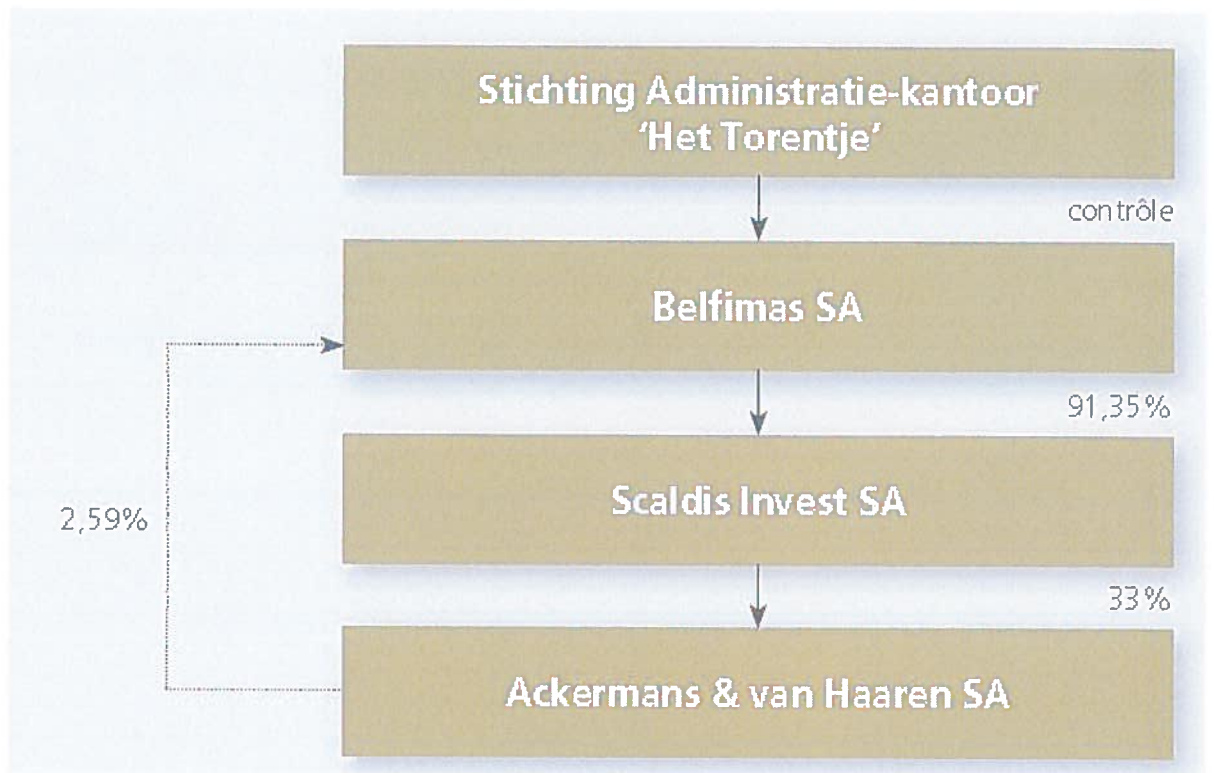
C) Remarques

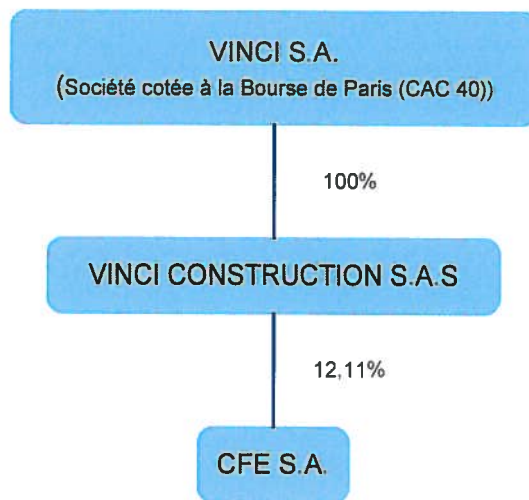
L'action de concert entre Vinci S.A., Vinci Construction S.A.S et Ackermans & van Haaren NV, au sens de l'article 3, § 1, 13° a) et c), de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses a pris fin à la suite de la clôture de la période d'acceptation de l'offre publique d'acquisition obligatoire lancée par Ackermans & van Haaren NV sur CFE SA. A la date de la présente déclaration, Vinci Construction S.A.S détient encore (à titre individuel) 3 086 460 actions de CFE SA et Ackermans & van Haaren NV en détient (à titre individuel) 15 288 862. A la suite de la réalisation effective ("closing") de l'offre publique précitée qui aura lieu le 12 mars 2014, Ackermans & van Haaren NV détiendra 15 289 521 actions de CFE SA.

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité	<input type="text" value="Vinci S.A. (représentée par Mr. Cédric Lougnon)"/>	Signature	<input type="text"/>	-
	<input type="text" value="Vinci Construction S.A.S. (représentée par Mr. Cédric Lougnon)"/>	Signature	<input type="text"/>	-
	<input (représentée="" bevernage)"="" het="" nv="" par="" piet="" torentje"="" type="text" value="Stichting Administratiekantoor "/>	Signature	<input type="text"/>	-
	<input type="text" value="Ackermans & van Haaren NV (représentée par Piet Bevernage)"/>	Signature	<input type="text"/>	+





Note: VINCI S.A. est une société anonyme française cotée à la Bourse de Paris. Etant donné la dispersion de son actionnariat, personne n'exerce un contrôle sur VINCI S.A.